AS/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2011-082 /PRES/PM/MAECR/.
MEF portant ouverture d'un Consulat
honoraire du Burkina Faso à Barcelone eu
Espagne.

Vise CF H 0049 22-08-2011

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n°2007-349/PRES du 4 juin 2007 portant nomination du Premier ministre ;

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

VU la convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires ;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n° 2003-283/PRES/PM/MAECR du 09 juin 2003 portant réglementation de la fonction de Consul honoraire du Burkina Faso à l'étranger;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Sur rapport du Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 octobre 2010 ;

DECRETE

ARTICLE 1: Il est ouvert un Consulat honoraire du Burkina Faso à Barcelone en Espagne, avec comme juridiction la région de Barcelone-Gérone.

ARTICLE 2:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 28 fecrier 2011

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

, Sembamb

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bédouma Alain YOD